

Règlement Financier

Ensemble Scolaire de Cusset

QUE COMPREND LA CONTRIBUTION FAMILIALE ?

La **contribution familiale** correspond à la participation financière des familles nécessaire au bon fonctionnement et au développement de l'Établissement (financement des investissements et du "caractère propre").

Bien que calculée au plus juste, elle peut représenter une charge importante pour certaines familles.

Elle ne doit pas cependant constituer un obstacle à l'inscription d'un élève dont la situation financière familiale nécessiterait une aide.

Il ne faut pas hésiter dans ce cas à demander au secrétariat un rendez-vous personnel avec le chef d'établissement.

Cette contribution **inclut les frais de scolarité** proprement dits, **les frais de fournitures scolaires diverses** (envois postaux, bulletins trimestriels, cotisations à l'Association sportive, au C.D.I., photocopies, frais de pharmacie, livret de FHR, location de casiers individuels dans la limite des places disponibles, etc), **les frais d'étude facultative du soir** (de 17h à 18h ou 18h20) concernant le second degré.

Les frais de dossier en cas de première inscription sont de 30€ par famille.

| Tarifification 2020-2021 | Ecole Notre Dame | Collège Saint Joseph | Lycée Saint Pierre |
|---|--|---|--|
| A - Contribution des familles /10 mois | | | |
| 1 enfant (plein tarif) | 49,40 € | 82,10 € | 104,90 € |
| 2 ^{ème} enfant (-10%) | 44,46 € | 73,89 € | 94,41 € |
| 3 ^{ème} enfant (-15%) | 41,99 € | 69,78 € | 89,16 € |
| Autres enfants et plus | Prendre RDV avec le chef d'établissement | Prendre RDV avec le chef d'établissement. | Prendre RDV avec le chef d'établissement |
| B - Restauration | | | |
| Repas à l'unité | 4,60 € | 5,90 € | 5,90 € |
| La Cafétéria "Lycéens" | - | - | Sur consommation |
| C - Frais occasionnels | | | |
| Garderie (matin) des 7h30 | Gratuité | - | - |
| Garderie (soir) jusqu'à 18h20 | 2,80 € | - | - |
| Etude du soir Collège & Lycée | - | Gratuité | Gratuité |
| D - Cotisation APEL (annuelle) | | | |
| Chèques à l'ordre de l'APEL | 20,00 € | 25,00 € | 25,00 € |

Collège : Pour les livres et le matériels mis à disposition de chaque élève, une caution de 100€ sera remis à l'établissement en début d'année. Ce chèque sera rendu en fin d'année, déduction faite de la valeur des dommages occasionnés par l'élève et sous réserve d'une situation à jour avec le service comptable

COTISATION ANNUELLE APEL (Association des Parents d'Elèves) :

En tant que responsable légal vous pouvez adhérer à l'Association des Parents d'Elèves de l'Etablissement.

Cette cotisation est à régler immédiatement à l'inscription ou réinscription, et uniquement par chèque à l'ordre de **l'APEL**.

COMMENT PEUT-ON PAYER LA RESTAURATION, LA CONTRIBUTION FAMILIALE ET LES FRAIS OCCASIONNELS ?

Soit paiement par Carte Bleue sur votre ENT parental, soit par prélèvement automatique, soit par virements bancaires, soit par chèques, ou en espèce. (Prélèvement automatique entre le 5 et le 15 du mois, facture chaque fin de mois sur école directe sur l'espace famille.)

Une facturation sera établie mensuellement, comprenant : la scolarité, la restauration consommée et les frais occasionnels s'il y a lieu.

Le **mode MIXTE** est donc possible :

- payable d'avance via des acomptes (ENT)
- à réception de la facturation en fin de mois.

Le report du solde (débitaire ou créditeur) sera également affiché, il est disponible également sur simple appel au secrétariat.

Tuto de la gestion financière

Disponible dans vos documents sur Ecole Directe

Ou sur [notre SITE](#)